

# PRESENTATION

## DE L'EXAMEN DE CERTIFICATION

*Animer un atelier de gestion du stress et de prévention  
des Troubles Musculo-Squelettiques au travail*

Certification enregistrée sous le numéro RS7255

### Objectifs de l'examen

Obtenir la certification enregistrée au Répertoire Spécifique de France Compétences sous le numéro RS7255 : « Animer un atelier de gestion du stress et de prévention des Troubles Musculo-Squelettiques au travail ».

### Contenu de l'examen

La certification est constituée de deux épreuves cumulatives, suivies d'une soutenance orale.

**Évaluation 1 :** Épreuve écrite – rapport écrit à remettre sur les modalités d'un atelier portant sur les risques professionnels avec une soutenance orale (C1, C2 et C8)

**Livrable :** un rapport écrit individuel à restituer 15 jours avant l'évaluation orale.

**Durée :**

Évaluation orale à distance : 10 minutes de soutenance orale du rapport et d'échanges avec les membres du jury.

**Modalités d'évaluation :**

Il est demandé au/à la candidat(e) de proposer les modalités d'un atelier sur la situation réelle de son choix dans son entreprise. Le/La candidat(e) doit décrire le contexte de la situation, identifier les sources de maux professionnels et décrire le dispositif de l'atelier pouvant être proposé.

Enfin, il/elle doit réaliser des préconisations sur la démarche de qualité de vie au travail à mettre en œuvre pour prévenir les TMS.

A l'oral, lors de la soutenance en distanciel, le candidat doit présenter son analyse de la situation.

**Évaluation 2 :** Mise en situation sur l'animation d'une technique de gestion du stress et de prévention des TMS avec réalisation d'une vidéo (C3 à C7)

**Livrable :** une vidéo d'une durée de 15 minutes à restituer 15 jours avant l'évaluation orale.

**Durée :**

Évaluation orale à distance : 10 minutes d'auto-analyse de la vidéo et de feedback avec les membres du jury.

**Modalités d'évaluation :**

Il est demandé au/à la candidat(e) de réaliser une vidéo dans laquelle il/elle anime une technique de gestion du stress et de prévention des TMS appliquée à la situation décrite et analysée dans le rapport écrit. Il/elle doit réaliser cette animation avec le participant de son choix.

A l'oral, lors de la soutenance, le/la candidat(e) recueille les feedbacks des membres du jury et présente une auto-analyse de son atelier et des techniques réalisées.

### Délais, modalités et durée de l'examen

Le cas pratique sous forme de rapport écrit, évaluation N°1, est à envoyer par mail au responsable administratif de Yogist – [formation@yogist.fr](mailto:formation@yogist.fr) - 7 jours maximum avant la date de soutenance orale.

La mise en situation, évaluation N°2, est à réaliser sous forme de vidéo d'une durée de 15 minutes maximum, et à envoyer par email également, au responsable administratif de Yogist, 7 jours maximum avant l'évaluation orale. Le candidat peut être accompagné d'au moins deux participants de son choix pour cette évaluation. Au démarrage de sa vidéo, le candidat doit présenter sa pièce d'identité, tenue près de son visage, afin de confirmer son identité. Le candidat doit également veiller à ce que son visage soit visible tout au long de la vidéo.

Le rapport écrit et la vidéo du candidat doivent mentionner le code personnel qui lui aura été communiqué dans la convocation à la soutenance orale.

Le candidat joint à l'envoi de son cas pratique et de sa mise en situation la copie de sa carte d'identité, sa convocation et son code d'identification personnel. L'email expéditeur des épreuves doit être le même que celui utilisé par le candidat lors de son inscription à la certification.

L'évaluation orale, d'une durée totale de 30 minutes, se déroule entre 1 et 2 mois après la fin de la formation, en distanciel. Le jour de la soutenance, les candidats se présentent à l'heure de passage prévue et produisent leur pièce d'identité, leur convocation ainsi que leur code personnel d'identification. Ils émargent électroniquement les feuilles de présence.

La soutenance se décompose comme suit :

- 3 minutes de description de l'épreuve et de vérifications administratives
- 5 minutes de présentation de son rapport écrit
- 5 minutes d'explication de sa vidéo
- 15 minutes d'échanges et de feedback avec le jury
- 2 minutes de clôture

À l'issue de l'examen de certification, les membres du jury se réunissent pour délibérer et valider la réussite ou non des candidats aux évaluations.

### Composition du jury

Le jury de certification est composé de deux membres :

- Un professionnel expert de la Méthode Yogist, formé et certifié par Yogist

- Un professionnel représentant d'une entreprise, expert dans le champ de compétence de la certification.

Ces professionnels sont externes à YOGIST et n'ont pas formé les candidats se présentant à la session d'évaluation de la certification.

### Modalités d'accès à l'examen de certification

L'examen de certification est accessible à toute personne ayant suivi avec assiduité l'intégralité du programme de la formation.

Un code d'identification personnel est communiqué à chaque candidat dès sa première convocation à l'examen de certification. Celui-ci doit impérativement être renseigné sur le rapport écrit (évaluation n°1), communiqué en introduction dans la vidéo (évaluation n°2) et rappelé aux membres du jury en début de soutenance orale.

### Modalités de convocation à la soutenance

La convocation à la soutenance orale de l'examen de certification est envoyée 15 jours après la dernière journée de formation. Y sont précisés : la date de la soutenance orale, le lien d'accès en distanciel, l'horaire, la durée de l'examen, un code d'identification personnel et le lien vers l'extranet de l'apprenant sur lequel est disponible le règlement de l'examen.

Il est rappelé au candidat qu'il doit se présenter avec sa convocation et sa pièce d'identité le jour de l'évaluation (Carte Nationale d'Identité (CNI), passeport ou carte de séjour le cas échéant, en cours de validité).

Les épreuves d'examen revêtent un caractère personnel et individuel.

### Date et lieu de la soutenance

La date et les modalités techniques d'accès à la soutenance sont précisées dans la convocation. Celle-ci se déroule en distanciel.

En cas de retard d'un candidat, le Président du jury est seul habilité à décider d'autoriser le candidat à passer l'examen, sans modification possible toutefois de l'horaire de fin de l'épreuve.

### Moyens techniques

- Outil de visioconférence
- Plateforme de vidéo en ligne

### Modalités d'évaluation et conditions d'obtention de la certification

Les candidats sont évalués selon **5 critères** permettant de vérifier l'acquisition des compétences visées par la certification (Cf Référentiel de certification, ici [RS7255 - Animer un atelier de gestion du stress et de prévention des troubles musculo-squelettiques au travail](#)).

**Cr1.** L'analyse de la situation de travail des salariés et de l'activité économique de l'entreprise à l'origine du stress et des maux des salariés est complète :

- Les difficultés rencontrées par l'organisation et les salariés sont identifiées et prises en compte (environnement de travail, rythme, charge de travail, contraintes organisationnelles...),
- Les attentes exprimées par l'organisation sont recueillies et prises en compte,
- Les objectifs de l'atelier sont définis, clairement formulés et répondent à la situation et à la problématique identifiée,

- Le métier des salariés et les contraintes qui y sont liées sont pris en compte,
- Les sources de maux professionnels sont identifiées.

**Cr2.** Les modalités de l'atelier (durée, fréquence, format, ...) sont définies précisément et sont en adéquation avec la problématique de stress et de maux rencontrée par les salariés et l'organisation, avec prise en compte des contraintes métier et des besoins spécifiques le cas échéant.

**Cr3.** Le/la candidat(e) démontre sa capacité à animer un atelier de prévention des risques professionnels :

- Les techniques d'animation sont appliquées (présentation de la démarche, explications théoriques sur le stress et les TMS, mises en situation et guidage des salariés, ...),
- Les techniques de communication sont utilisées (écoute active, posture d'animateur, modulation de la voix, adaptation à son public, prise en compte des spécificités des participants, ...),
- Les techniques et les postures physiques à réaliser sont présentées, expliquées et ajustées le cas échéant,
- Les enjeux de la technique à réaliser sont présentés,
- Les réactions des salariés sont surveillées et prises en compte,
- Les gestes sont adaptés en fonction des bienfaits attendus.

**Cr4.** L'auto-analyse est congruente :

- Le recueil des feedbacks est réalisé,
- Le candidat démontre sa capacité à prendre en compte les feedbacks recueillis auprès des parties prenantes (clients, commanditaire, salariés d'entreprises, ...)
- Au moins deux axes d'amélioration sont proposés.

**Cr5.** Les préconisations de prévention des risques professionnels et de démarches qualité de vie au travail proposées par le candidat à l'organisation cliente sont argumentées, adaptées, réalistes et pertinentes au regard de la situation.

**Le nombre de points minimum que le candidat doit obtenir pour valider son examen** est de :

- 16/24 points, sur l'ensemble des modalités d'évaluation.

Chaque compétence (8 au total) est notée de 0 à 3 points, selon la notation suivante :

- 0 point correspond à une compétence non acquise
- 1 point, à une compétence partiellement acquise
- 2 points, à une compétence acquise
- 3 points, à une compétence dépassée

La présence d'une compétence non acquise, c'est-à-dire que le candidat obtient 0 point à une compétence, entraîne de facto un échec à l'examen de certification et une proposition de modalités de rattrapage.

### Communication des résultats à l'examen de certification

Dans un délai de 10 jours ouvrés maximum après l'évaluation, le candidat reçoit un mail l'informant des résultats de l'examen. Lui est envoyée une synthèse de son évaluation précisant ses notes obtenues par épreuve – cas pratique et mise en situation -, son nombre total de points obtenus, le nombre de compétences non acquises, ainsi que l'avis du jury : favorable, défavorable ou rattrapage.

En cas d'avis favorable, le parchemin de la certification est envoyé dans un second mail.

## Modalités de rattrapage

Les candidats ayant obtenu un nombre total de points inférieur à 16 ne peuvent recevoir la certification.

Également, la présence d'une compétence non acquise, c'est-à-dire que le candidat a obtenu 0 à l'évaluation de cette compétence, entraîne de facto un échec à l'examen de certification.

Les candidats ayant échoué à la session d'examen peuvent s'ils le souhaitent, et après proposition du jury, se tourner vers le processus de rattrapage et s'inscrire à une autre session d'examen dans les 3 mois suivant le premier passage. Les modalités de rattrapage leurs sont communiquées et proposées au cas par cas.

L'objectif est de proposer une nouvelle évaluation partielle, portant sur les compétences partiellement acquises ou non acquises. La session de rattrapage est organisée dans les mêmes conditions que le premier passage.

## Formalisation de l'obtention de la certification

Les candidats ayant réussi l'examen reçoivent leur certificat par mail dans les 8 jours qui suivent la communication de leurs résultats.

## Voie de recours

Tout candidat peut contester un résultat auprès du certificateur. Pour ce faire, il doit envoyer un courrier recommandé avec accusé de réception à la direction de YOGIST dans un délai d'un mois après la date de soutenance orale. Chaque demande fait l'objet d'un traitement personnalisé.

## Les aménagements pour les personnes en situation de handicap

En cas de candidature d'une personne en situation de handicap, nous vous remercions de bien vouloir contacter notre référent handicap à l'adresse mail suivante : [formation@yogist.fr](mailto:formation@yogist.fr), afin qu'il puisse envisager et organiser les conditions d'accueil et de suivi les mieux adaptées à votre situation.

## Evaluation de l'examen de certification par les candidats

Un questionnaire d'évaluation de la certification professionnelle est envoyé par mail à chaque candidat afin qu'il puisse communiquer son avis et ses retours sur la certification.

## Votre contact en cas de besoin

Pour tout besoin d'assistance technique ou pédagogique, avant, pendant ou après la soutenance, contacter Stéphane – [formation@yogist.fr](mailto:formation@yogist.fr) – 06 67 23 69 54.